

Résumé

Karel Mayrand, Unisfera

Les accords parallèles apportent-ils une solution aux questions environnementales ?

Oui, ils sont utiles, mais pas suffisants.

Existe-t-il d'autres moyens ? : Oui, certainement.

Il faut d'abord se demander de quelle manière aborder la question :

- Regarde-t-on le régime dans son ensemble ?
 - ALÉNA comporte des dispositions environnementales dans le texte lui-même. (Ex : protocole de Montréal a préséance)
- Analyse-t-on l'efficacité de l'Accord parallèle lui-même ?
 - Dans ce cas, il faut regarder les fonctions et les objectifs de l'Accord pour voir si il joue efficacement son rôle.

Regardons dans un premier temps l'accord parallèle lui-même :

FONCTIONS

Je résumerai les **fonctions de l'Accord** et de la Commission qu'il crée comme ceci

1. Promouvoir la coopération environnementale
2. Assurer la participation du public
3. Assurer l'application effective des lois environnementales
4. Enquêter et recevoir les plaintes du public

ERREURS

À mon avis, l'erreur la plus courante est de mettre uniquement l'accent sur cette dernière fonction en occultant les trois premières.

La seconde erreur est d'analyser conjointement les accords sur le travail et l'environnement dont les différences sont très marquées. Généralement, l'insatisfaction envers l'accord sur le travail génère des jugements hâtifs sur l'accord environnemental.

PLAINTES

- Bien sûr, l'accord a une faiblesse inhérente dans le processus actuel de plainte prévu aux articles 14 et 15.
 - Par contre, il est l'un des rares accords internationaux qui permet aux citoyens de porter plainte à une instance internationale.
 - De plus, les plaintes du public ont l'effet d'une bombe auprès des gouvernements, bien que les conclusions des dossiers factuels produits ne soient pas obligatoires. Cozumel impact indirect.
- On oublie souvent que la Commission a aussi un pouvoir autonome d'enquête prévu à l'article 13. Elle l'a appliqué à plusieurs reprises, dont une fois pour le bassin San Pedro entre les États-Unis et le Mexique ou on a enquêté sur le décès massif d'oiseaux migrateurs en 1997.
 - Suite au rapport San Pedro, les gouvernements ont pris des mesures correctives qui ont grandement amélioré les conditions dans le bassin.

SUCCÈS

Les plus grands succès de la CCE ont été enregistrés en matière de coopération environnementale :

- 1) Coopération en matière de gestion des substances chimiques
- 2) Registre des polluants atmosphériques en Amérique du Nord
- 3) Base de donnée des législations environnementales
- 4) Carte des écorégions de l'Amérique du Nord
- 5) Programme sur les impacts environnementaux du commerce international et de l'ALÉNA (parmi les meilleurs au monde).

La CCE a également eu beaucoup de succès en matière de transparence et de participation du public, malgré les tensions inhérentes à ce genre d'exercice. Les activités de la Commission ont permis de créer une communauté environnementale en Amérique du Nord.

IMPACTS

Donc, l'Accord parallèle a été utile, a remplis ses fonctions, mais il n'a pas eu d'impact sur les politiques commerciales et économiques dans les trois pays. (comme nos ministères de l'environnement nationaux dont la CCE est issue). Une institution ne peut pas être plus fortes que ses parties constituantes.

- N'a pu prévenir les problèmes du chapitre 11 (bien que la CCE organise la semaine prochaine un atelier sur le sujet à Mexico)
- Rencontre entre les ministres de l'environnement et du commerce prévue n'a pas encore eu lieu.
- Une institution avec un budget de 10 millions ne peut à elle seule faire face aux enjeux environnementaux reliés à l'ALÉNA.
- L'institution doit lutter pour assurer son indépendance.

Donc, si on veut influencer les régimes commerciaux dans leur ensemble, il faut se concentrer sur l'accord commercial lui-même. Les accords parallèles doivent être conçus comme des instruments de coopération et non comme des tribunaux ou des organes de règlement des litiges.

Il est clair que le régime de l'ALÉNA, malgré ses aspects positifs au plan environnemental, est loin d'être satisfaisant.

Les accords commerciaux de la prochaine génération devront abandonner l'approche réactive face aux enjeux environnementaux et adopter une approche proactive, c'est-à-dire :

- Au lieu d'essayer d'atténuer les impacts environnementaux les plus importants, il faut adopter des mesures qui permettent de réduire les externalités environnementales et de promouvoir des impacts positifs pour l'environnement.
- Statut préférentiel pour les biens et services certifiés écologiques
- Élimination des subventions nuisibles au commerce, à l'équité sociale et à l'environnement (pêcheries et agriculture)
- Libéralisation des échanges en matière de technologies environnementales.
- Taxes ou tarifs pour financer la coopération environnementale.
- Passerelles institutionnelles permettant de coordonner les politiques environnementales et commerciales.

Pour l'instant, la ZLÉA est près du 0 absolu à cet égard, et l'OMC piétine.

L'ALÉNA est malheureusement le régime le moins pire que l'on ait, si l'on exclut l'UE qui profite d'un contexte particulier.



Université du Québec à Montréal
Pavillon Hubert-Aquin, Local A-1560
1255 rue St-Denis
Montréal (Québec) H2X 3R9

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>